

Délibération n° 2021-43 du Comité syndical du 28 octobre 2021

**APPEL A PROJETS « FONDS DE TRANSITION CITOYEN PAYS CŒUR D'HERAULT »
BENEFICIAIRES ET MONTANTS ATTRIBUES**

L'an deux mil vingt et un le 28 octobre à 9h00 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'invitation du Président en date du 30 septembre 2021.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Martine BONNET, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE est représenté par Marc CARAYON, Serge DIDELET Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Daniel JAUDON, Gaëlle LEVEQUE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Gaëlle LEVEQUE, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Jean-Claude CROS, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Françoise OLIVIER, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Claude REVEL, Jacques RIGAUD, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu l'article L.110 du Code de l'Urbanisme qui fixe comme objectifs de « réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergies, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la préservation de la biodiversité ».

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, existants au 1^{er} janvier 2017 :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu la délibération n°2016-31 du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du SYDEL afin d'intégrer la compétence PCAET (élaboration, suivi, animation et évaluation du PCAET) déléguée par les Communautés de communes membres,

Vu la délibération n°2020-6 du 10 janvier 2020 adoptant le PCAET après consultation publique et les avis de l'Autorité Environnementale, de la Préfecture et de la Région Occitanie

Vu la délibération n° 2021-20 du Comité syndical du 16 avril 2021 validant l'appel à projet « Transition » dans le cadre du PCAET et du Fonds de transition du Pays Cœur d'Hérault adoptant notamment le règlement pour cet AAP

Attendu que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault élabore, évalue, anime le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois Communautés de communes membres du SYDEL. Il est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire,

Considérant que la première action à mettre en œuvre est la fiche action n°1 « Animer, suivre et évaluer le Plan Climat-Air-Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault », en installant une gouvernance permettant de garantir la mise en œuvre effective du PCAET et de maintenir la dynamique opérée lors de son élaboration.

Considérant le Fonds de transition constitué par la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie dont a bénéficié le territoire en 2018.

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault a souhaité créer une dynamique de transition énergétique la plus large possible et faire bénéficier le territoire des fonds ainsi constitué par le lancement d'un Appel à Projets citoyens de transition qui s'inscrivent dans les objectifs du PCAET.

Considérant les réunions du Comité de sélection des 19 mai 2021 et 26 août 2021, et les auditions des projets des 30 juin et 26 août 2021, la liste des lauréats est proposée ci-après, détaillant les bénéficiaires, leur projet ainsi que le montant de l'aide attribuée :

LAUREATS	Projet	Aide attribuée
Association de préfiguration L'Atelier Coopératif 34 (St Felix de Lodez-St André de Sangonis) Anne Beaugeois – Lola Marquet	Création d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE SCOP) spécialisée en Construction et Rénovation Écologique	15 000€
Le Recyclage Lodévois	La grande conserve - pôle réemploi de matériaux et métiers liés - ressourcerie et ateliers mutualisés	15 000€
Coportage Aniane en transition et municipalité	Achat d'un broyeur thermique et mise à disposition et pédagogie pour les particuliers et aussi les professionnels	8 000€
Gignac Energie et Hérault Energie -	Lutte contre le gaspillage d'énergie et d'eau en Cœur d'hérault - expérimentation « village intelligent » à Gignac	5 000€
Entreprise EFFERMER _ Flora JOLY et Céline LAPEYRE co-fondatrices (St André de Sangonis)	EffetMer by R&D concept : laboratoire de recyclages de matières premières secondaires - produits éco-conçus	11 000€
Mairie de Gignac- service enfance et jeunesse	mise en place d'un parcours de tri des déchets dans le groupe scolaire	2 000€
Mairie de Cabrières	Désimperméabilisation de la cour de l'école	4 000€
Association Humus Pays d'Oc (Soumont)	Rencontres de la transition en Pays Cœur d'Hérault.	8 000€
SCIC Macondo (Montarnaud)	Ilot-vélo en Pays Cœur d'Hérault	8 500€
Mescladis - centre social (Gignac)	Troc et dons - fabrique à la rencontre des habitants /	8 000€
La Caminade, coopérative d'habitants (Lodève)	Dispositif pilote de gestion, traitement et de réutilisation de l'eau en logements collectifs et milieu méditerranéen	15 000€
Association CLOPE (St Guilhem le Désert)	Collecte Locale Organisée Pour l'Environnement - collecte de mégots et recyclage - sensibilisation	3 000€
Association Vivre à Aniane	Vélo Partage	7 000€
Association Demain la Terre (Gignac)	Maison de l'énergie au barrage de la Meuse - et dispositifs mobiles	12 500€
Association la Cerise sur le château (Nébian)	Jardins partagés	4 000€
Montant total des aides attribuées		126 000€

Chaque projet retenu fait l'objet d'une convention (document annexe au rapport) entre le Pays Cœur d'Hérault et le lauréat. Cette convention établit les modalités de mise en œuvre, les dépenses financées, les justificatifs et modalités de paiement de l'aide attribuée, les engagements des parties dont la communication et la valorisation des projets. Le coût total de chaque projet peut varier de + ou - 5%, sans remettre en cause le montant de la subvention attribuée, pour tenir compte de l'évolution des dépenses éligibles suite à l'instruction de l'autorité de gestion des Fonds européens, lorsque celle-ci est concernée.

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 24 septembre 2021,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ✓ D'Approuver la liste des lauréats à l'Appel à Projet « Fonds de transition citoyen » tel que présenté ci-dessus
- ✓ De Valider le projet de convention portant sur l'attribution des fonds obtenus avec chaque bénéficiaire
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout acte et document afférent à ce dossier.

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis, le 02 Novembre 2021.

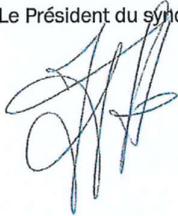
Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 02 Novembre 2021.

Publiée le 02 Novembre 2021

Transmise le 02 Novembre 2021

Le Président du syndicat



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 8 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.